

Séance extraordinaire du 23 novembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 23 novembre 2018, à 8 h, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Sylvain Lavoie Luc Maltais
 Lévis Duchesne Evans Potvin
 Richard Lapointe Martin Voyer

Sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est aussi présent Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

A 8 h, M. le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. 258.11.2018 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Evans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement n° 239-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur n° 22-99 et ses amendements en vigueur
4. Vente de terrains -9639-3943 Québec inc.
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 259.11.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 239-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

M. le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'adopter, le Règlement n° 239-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur afin de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone 141C, de façon à y permettre des usages industriels contraignants.

Adoptée à l'unanimité

4. 260.11.2018 VENTE DE TERRAINS – 9369-3943 QUÉBEC INC.

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Evans Potvin:

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à la compagnie 9369-3943 Québec inc. les terrains suivants :

Lots numéros 5 269 296, 5 269 297, 5 269 298, 5 270 082, 5 270 087 du Cadastre du Québec
Parties des lots numéros 5 269 299, 5270 088 et 5 270 935 du Cadastre du Québec

SUPERFICIE TOTALE: 27 454,70 mètres carrés (295 522,22 pieds carrés)

Cette vente est faite au prix de 4,52087 \$ le mètre carré (0,42 \$ le pied carré) pour la somme de 124 119,33 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 30 novembre 2018, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, M. André Fortin et le greffier, M. Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil municipal.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier